

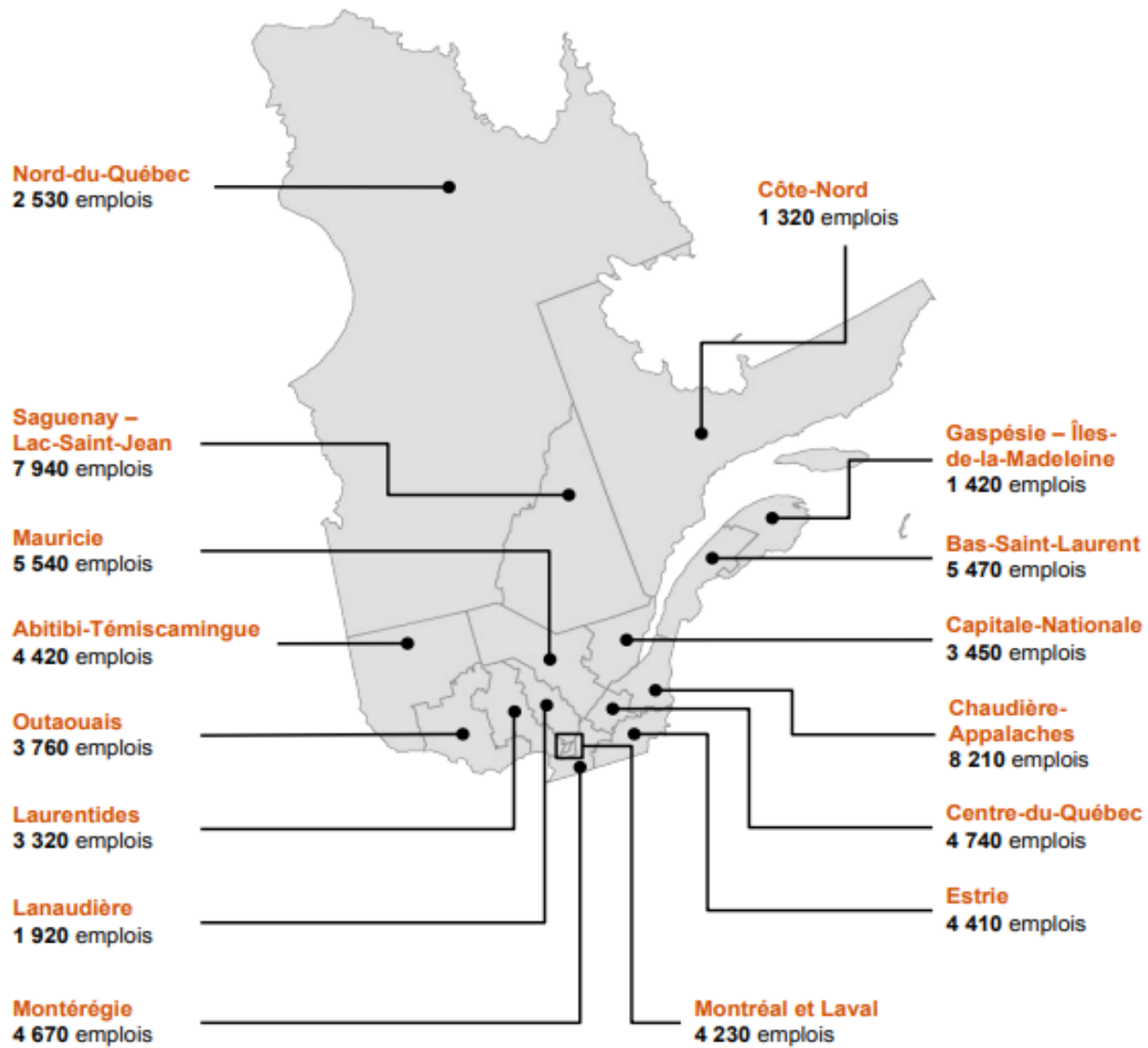
Portrait de l'industrie forestière québécoise

- L'industrie forestière est centrale dans l'économie du Québec et de ses régions.
- En 2021, selon une étude de PWC préparée pour le Conseil de l'industrie forestière du Québec¹, l'industrie du bois représentait :
 - Une production de 28 milliards \$, dont la moitié est destinée à l'exportation, presque entièrement vers les États-Unis;
 - Une contribution au PIB du Québec (valeur ajoutée) de 17,8 milliards \$, dont 60% en retombées directes de l'industrie;
 - Les retombées directes et indirectes ont généré des revenus de 6,8 milliards \$ pour les gouvernements (tous paliers de gouvernements confondus);
 - 130 000 emplois en dépendent directement ou indirectement au Québec;
 - 22 640 emplois liés aux opérations forestières;
 - 44 160 emplois dans le secteur des pâtes et papiers;
 - 61 640 emplois dans la fabrication de produits du bois.
 - L'industrie forestière génère des emplois dans l'ensemble des régions du Québec² :
- L'industrie est largement intégrée : le travail en forêt fournit le bois aux usines de sciage, qui fournissent les copeaux aux usines de pâte et papier et le bois aux manufactures de produits transformés. Les résidus servent à produire de l'énergie.
- Avec le conflit du bois d'œuvre, c'est l'ensemble de l'industrie forestière qui est affaiblie.
- Le bois est une ressource entièrement renouvelable. Récolté d'une manière responsable, il peut être central dans l'atteinte de la carboneutralité de l'économie.
- Certaines utilisations du bois peuvent remplacer les produits fossiles actuellement utilisés en pétrochimie : bioplastiques, biocarburants, biocharbon pour les aciéries, fibres textiles, etc.

¹ <https://cifq.com/documents/file/Statistiques/final-etude-sur-les-retombees-economiques-de-l-industrie-du-bois-2021.pdf>

² <https://cifq.com/documents/file/Statistiques/region-impact-economique-de-la-filiere-de-la-transformation-du-bois-sur-les-regions-du-quebec-1.pdf>

Nombre d'emplois *directs* dans l'industrie québécoise du bois, 2021



Source : Analyse PwC à partir des données du Répertoire des usines de transformation primaire du bois du gouvernement du Québec et du Registre des entreprises de Statistique Canada en date de décembre 2021.

Conflit du bois d'oeuvre : le secteur forestier à bout de souffle

- Depuis 2017, les États-Unis accusent injustement nos industries forestières d'être subventionnées illégalement¹ et de vendre leur bois d'oeuvre en bas du juste prix, imposant des droits compensateurs et antidumping de l'ordre de 20%;
- Le Canada conteste ces droits devant les organes internationaux de règlement des différends, mais les États-Unis retardent les procédures;
- Résultat : alors que l'ALÉNA et l'ACÉUM prévoient que les conflits commerciaux doivent se régler en 340 jours maximum, le conflit du bois d'oeuvre s'étire depuis 2017;
- En attendant que le conflit se règle, les États-Unis mettent de côté les sommes payées par notre industrie dans des comptes en fidéicomis. L'argent est là, il appartient à notre industrie qui a bon espoir de le récupérer à l'issue du conflit, mais il est immobilisé aux États-Unis.
- Depuis huit ans, l'industrie canadienne du bois d'oeuvre a payé 8,9 milliards \$ en droits compensateurs et antidumping, actuellement retenus par le gouvernement américain. 1,8 milliard \$ proviennent du secteur forestier québécois.²
- Ces sommes que l'industrie est obligée d'avancer accaparent toutes ses liquidités. Elle ne peut pas diminuer son endettement, se moderniser pour améliorer sa productivité, ni investir pour transformer davantage et générer plus de valeur ajoutée;
- Depuis le début du conflit, l'industrie est complètement laissée à elle-même et le gouvernement n'a rien proposé pour l'aider à résoudre sa crise de liquidités.
- En 25 ans, 641 entreprises forestières québécoises ont déclaré faillite, 52% du total canadien.³

Le gouvernement ne perd rien à offrir des liquidités

- Dans l'immédiat, tout ce que l'industrie demande, c'est de l'accès à des capitaux sous forme de prêts directs ou de garanties de prêts du gouvernement pour pallier sa crise de liquidités.

¹ En particulier, ils en ont contre notre forêt publique et notre régime forestier, et ce même si le prix du bois reflète le prix du marché tel que déterminé dans des enchères ouvertes.

² En réalité, la valeur est plus élevée : ces 1,8 milliard \$ ont porté intérêts et la baisse du dollar canadien fait qu'ils ont augmenté en valeur. C'est donc plus de 2 milliards \$ qui appartiennent à notre industrie qui sont retenus par les États-Unis;

³ <https://www.operationsforestieres.ca/le-quebec-champion-des-faillites-dentrepreneurs-forestiers/>

- Ces prêts ne sont pas des subventions : les entreprises vont finir par récupérer, en totalité ou en majorité selon l'issue du conflit, les sommes qui sont retenues aux États-Unis.
- Si le conflit prend fin à l'issue d'une victoire judiciaire, l'industrie récupère 100% des sommes actuellement retenues à Washington;
- Si le conflit prend fin par un règlement négocié, l'industrie récupère la très grande majorité des sommes. La dernière fois, en 2006, elle avait récupéré 80% des sommes : 4 milliards \$ sur les 5 milliards \$ qui étaient retenus à Washington.

Des liquidités, ça presse!

- L'administration Trump laisse entendre que les droits compensateurs passeront de 14,45% à 34,45% dans les mois à venir. Alors que l'industrie est déjà à court de liquidités, le coup pourrait être fatal pour plusieurs entreprises;
- Sans compter que ça arrive au pire moment de l'année : l'industrie forestière évolue d'une manière cyclique durant l'année. On coupe les arbres durant l'été, les scieries se constituent ensuite un inventaire et les ventes reprennent au printemps, avec la reprise de l'industrie de la construction et de la rénovation. À ce temps-ci de l'année, les cours à bois sont pleines et les comptes de banque sont vides.
- Dans le cas du bois d'œuvre, l'inaction du gouvernement depuis huit ans est l'exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire.
- On ne doit pas laisser les entreprises porter seules le poids des conflits commerciaux. C'est une leçon à retenir alors que les États-Unis menacent maintenant l'entièreté de nos secteurs industriels.
- Le Bloc Québécois réclame :
 - Dans le contexte du conflit du bois d'œuvre, la mise en place immédiate d'un programme d'accès à des liquidités pour permettre au secteur forestier de passer au travers.
 - Ce programme prendrait la forme de prêts directs du gouvernement ou de garanties permettant aux entreprises d'emprunter à taux raisonnable auprès des institutions financières, fortes de la garantie du gouvernement.
 - Les produits transformés étant exemptés des droits antidumping et compensateurs, un vaste chantier visant le développement de la 2e et 3e transformation :
 - Soutien direct à la recherche et au développement de nouveaux produits;
 - Soutien à l'investissement pour diversifier la production et améliorer la productivité;
 - Soutien à la commercialisation pour diversifier les marchés.